

Le Ministre

Paris, le 03 OCT. 2014

Réf. : 14-025913-D / BDC-CE / jp
V/Réf. : RD/PV mlh

Madame la Ministre,

Vous avez appelé mon attention sur le projet de déplacement du Mur pour la Paix, œuvre de Madame Clara HALTER, installée en 2000 sur le Champ de Mars.

Le monument n'a pas de statut domanial dans la mesure où n'ont pas été renouvelées les autorisations d'occupation du domaine public accordées en 2000 par le maire de Paris, à titre temporaire, dans l'attente de son démontage pour une réinstallation sur un autre site.

Au regard des dégradations dont il a fait l'objet depuis 2008, les architectes de sécurité de la préfecture de police ont procédé à des visites régulières sur le site, en dernier lieu les 3 et 24 mai 2014 et le 3 juillet 2014. De nombreux échanges ont eu lieu dont une rencontre avec Monsieur HALTER qui gère l'association créée en 2003 pour l'entretien et la pérennité du Mur.

Ces diverses actions ont permis d'obtenir une mise en sécurisation à minima du site. A la date de la dernière inspection, le podium en bois était en cours de démontage et le monument entièrement entouré de barrières.

Dans l'attente d'une concertation entre toutes les parties concernées autour du projet de transfert du Mur à la Villette, auquel ne seraient pas opposés les époux HALTER, la préfecture de police poursuivra son action dans le cadre de ses compétences, notamment celles des architectes de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueux hommages.

Madame Rachida DATI
Ancienne Ministre
Députée Européenne
Maire du 7^{ème} arrondissement de Paris
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP



Bernard CAZENEUVE

